

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT	
Identificateur du produit/Nom commercial:	Bugwacker Fogging Solution
Code du produit/Identification interne:	PCP# 22563
Usage du produit/Description:	Insecticide en HDPE contenant
Nom chimique :	S/O
Famille chimique:	S/O
Date de la fiche signalétique	Le 1, Janvier 2015
Identificateur du fournisseur:	Can-Vet Animal Health Supplies Ltd.
4-61 Malcolm Rd. Guelph, ON N1K 1A7 519-822-5333	
Numéro de téléphone d'urgence:	(613) 996-6666 (CANUTEC) 1-800 463-5060 OU (418) 656-8090 (CENTRE ANTI-POISON)
Identificateur du fabricant:	Même que le fournisseur
Numéro de téléphone d'urgence:	Même que le fournisseur
Classification SIMDUT:	Voir Section 15.

SECTION 2 - COMPOSITION CHIMIQUE / INGRÉDIENTS DANGEREUX			
Ingrédients dangereux	No. CAS	% (poids)	DL50 (espèce, voie)
Pyrèthre	8003-34-7	0.15	200 mg/kg (rat, orale) 300 mg/kg (lapin, dermale)
Butoxyde de pipéronyle	51-03-6	1.5	200 mg/kg (lapin, dermale)
Huile Mineral	72623-86-0	98.35	>50,000 mg/kg (rat)

SECTION 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS	
Vue d'ensemble en cas d'urgence	
<p>Durant un incendie, des fumées et vapeurs toxiques et irritantes peuvent se créer. Léger dépressueur du système nerveux central. De fortes concentrations de vapeur peuvent causer des maux de tête, de la nausée, des étourdissements, de la somnolence, un manque de coordination, et de la confusion. Peut irriter les voies respiratoires, les yeux et la peau. Danger d'aspiration. L'ingestion ou le vomissement du liquide peut causer l'aspiration (respiration) dans les poumons.</p>	
EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ (Voir Section 11 pour plus de renseignements)	
Voie d'administration	Peau, yeux, ingestion et inhalation
Effets de l'exposition de courte durée (aiguë) et de l'exposition prolongée (chronique):	
Inhalation:	Peut causer une dépression du système nerveux central. Peut causer des maux de tête, de la nausée, des étourdissements, le vomissement, et un manque de coordination. Peut être irritant pour les voies respiratoires.
Peau:	Peut causer une légère irritation de la peau. Des expositions répétées ou prolongées peuvent causer la dermatite (peau sèche, gercée et rougeurs).
Yeux:	Le produit irrite l'oeil modérément (rougeur et larmolement).
Ingestion:	
<p>Peut causer une irritation des voies gastro-intestinales, la nausée, le vomissement et la diarrhée. Danger d'aspiration. L'ingestion ou le vomissement du liquide peut causer l'aspiration (respiration) dans les poumons.</p>	

SECTION 4 - PREMIERS SOINS	
Inhalation:	
Retirer les sources de contamination ou déplacer la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si la victime ne respire plus, administrer la respiration artificielle. Obtenir des soins médicaux immédiatement.	
Contact cutané:	
Rincer doucement la région affectée avec de l'eau courante tiède pendant au moins 5 minutes ou jusqu'à l'élimination du produit chimique. Sous l'eau courante, retirer les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux. Décontaminer complètement les vêtements avant leur réutilisation ou les jeter.	
Contact oculaire:	
Rincer doucement et immédiatement les yeux affectés avec de l'eau tiède pendant 20 minutes ou jusqu'à l'élimination du produit chimique tout en maintenant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux immédiatement.	
Ingestion:	
NE JAMAIS donner quelque chose par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Rincer complètement la bouche avec de l'eau. NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. La victime doit avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. Continuer de faire boire de l'eau. Obtenir des soins médicaux immédiatement.	

SECTION 5 - PROCÉDÉS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
Risques d'incendie/conditions d'inflammabilité:	
LIQUIDE COMBUSTIBLE. Peut facilement former des mélanges explosifs avec l'air à la température dépassant le point d'éclair.	
Point d'éclair (méthode) :	160° C
Sensibilité aux chocs:	Pas sensible.
Sensibilité aux décharges électrostatiques:	
Le produit peut accumuler l'électricité statique. Les mélanges de vapeur et d'air à des concentrations correspondant à l'échelle d'inflammabilité peuvent s'enflammer suite à une décharge statique avec suffisamment d'énergie.	
Température d'auto-inflammation:	229° C
Moyens d'extinction:	Dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse appropriée.
Procédés spéciaux de lutte contre l'incendie/équipement:	
De la fumée ou des émanations toxiques/irritantes peuvent se produire durant un incendie. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans des espaces restreints, causant un danger de toxicité et d'inflammabilité. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome pour se protéger des produits toxiques libérés lors de la combustion. Les contenants fermés peuvent exploser avec l'augmentation de la pression causée par la chaleur. Utiliser de l'eau pour refroidir les contenants exposés et ainsi prévenir cette situation.	
Produits de combustion dangereux:	
Les oxydes de carbone et autres gaz irritants pouvant comprendre d'autres produits toxiques.	

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Protection personnelle:

Restreindre l'accès jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Assurez-vous que le nettoyage est effectué par du personnel qualifié. Retirer toutes les sources d'ignition. Retirer ou isoler les matières inflammables ou combustibles. Utiliser la protection personnelle appropriée (Voir Section 8). Aérer le secteur.

Intervention en cas de déversement/nettoyage:

Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Éloigner les matières pouvant brûler. Éviter l'infiltration dans les égouts, dans les cours d'eau ou dans les espaces restreints.
DÉVERSEMENTS MINEURS: Utiliser une matière inerte pour ramasser le déversement. Déposer dans un contenant approprié, avec couvercle et le bon étiquetage. Nettoyer à grande eau.
DÉVERSEMENTS MAJEURS: Contenir le déversement avec de la terre, du sable ou du matériel absorbant inerte. Retirer le liquide avec des pompes ou de l'équipement antidéflagrant. Déposer dans un contenant approprié, avec couvercle et arborant le bon étiquetage. Communiquer avec les services d'incendie et d'urgence et avec le fournisseur pour obtenir des conseils. Les matières absorbantes contaminées représentent les mêmes dangers que le produit qui a été déversé.

Précautions environnementales:

Il faut aviser les autorités gouvernementales, de santé et sécurité au travail et de l'environnement lors de déversements majeurs. Éviter l'infiltration dans les égouts, dans les cours d'eau ou dans les espaces restreints. Disposer tout en respectant les règlements locaux et nationaux.

SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Procédures de manutention sécuritaire:

Avant de manipuler ce produit, il est très important de s'assurer que les mesures d'ingénierie sont bien contrôlées et que les exigences relatives à la protection personnelle et à l'hygiène sont respectées. Les travailleurs qui utilisent ce produit chimique doivent avoir une formation en ce qui a trait aux risques associés à l'utilisation. Ne pas utiliser ce produit près des secteurs de soudage, des flammes ou des surfaces chaudes. Assurez-vous de bien aérer après que la zone isolée est été traitée. Éviter la production de vapeurs ou de brouillards. Faire l'inspection des contenants pour y détecter les fuites avant la manutention. Étiqueter les contenants adéquatement. Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Supposer que les contenants vides peuvent contenir des résidus dangereux. Ne pas utiliser avec des matières incompatibles tels les agents oxydants forts.

Exigences en matière d'entreposage:

Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé loin des rayons du soleil, de la chaleur et de toutes sources d'ignition. Garder le secteur libre de toutes sources d'ignition. Entreposer loin des matières incompatibles tels les agents oxydants forts. Faites l'inspection de tous les contenants reçus afin de vous assurer qu'ils sont bien étiquetés et qu'ils ne sont pas endommagés. Entreposer dans des contenants adéquats et correctement étiquetés. Garder les contenants bien fermés. Les contenants vides peuvent contenir des résidus dangereux. Garder les absorbants facilement accessibles en cas de fuites ou de déversements. Le secteur d'entreposage devrait être construit de matériaux résistants au feu. Pour l'entreposage à grande échelle, utiliser un système de ventilation mis à la terre et anti-étincelles, de l'équipement homologué antidéflagrant et de systèmes électriques intrinsèquement sécuritaire. Le secteur d'entreposage doit être clairement identifié, libre d'obstacles et accessible seulement par le personnel qualifié. Périodiquement, faites une inspection afin de détecter des fuites. Les extincteurs adéquats ainsi que le matériel absorbant nécessaire aux déversements doivent être rangés prêt du secteur d'entreposage de ces produits.

SECTION 8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ingénierie:

Système de ventilation locale recommandé pour garder les concentrations de contaminants bien inférieures aux limites d'exposition.

Protection des voies respiratoires:

Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un respirateur homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues.

Vêtement et équipement de protection:

Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables), bottes, tabliers et manchettes pour empêcher un contact prolongé ou répété avec la peau. Porter des lunettes à coques anti-éclaboussures ou avec un écran facial. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail. Séparer les vêtements de travail contaminés des vêtements de villes. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Commentaires:

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Ne jamais manger, boire ou fumer près des postes de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique, couleur et odeur:		Liquide incolore n'ayant aucune odeur particulière	
Seuil de l'odeur:		P/D	
pH :	P/D	Point d'ébullition:	N/A
Point de fusion/congélation:	P/D	Tension de vapeur:	N/A
Coefficient de répartition huile/eau:	P/D	Solubilité dans l'eau:	Insoluble
Densité (eau = 1, à 4 oC):	0,87 mg/mL	Densité de vapeur (Air = 1):	(Plus lourde que l'air)
Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 1):	0,13 à 20° C	% volatilité (volume):	P/D

SECTION 10 - DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ

Stabilité et réactivité :

Stable à la température de la pièce, dans des conditions normales de manutention et d'entreposage.

Polymérisation:

Aucune polymérisation dangereuse ne surviendra.

Conditions à éviter :

Éviter les agents oxydants forts, les acides forts, etc.. Garder loin des sources d'ignition.

Matières incompatibles :

Éviter les agents oxydants forts, les acides forts, etc.

Produits de décomposition dangereux :

Aucun

SECTION 11 - PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES					
Limites d'exposition: P/D pour le produit.					
Ingrédient	OSHA PEL		ACGIH TLV		Autres limites d'exposition
	TWA	STEL	TWA	STEL	
Huile Mineral	P/D	P/D	200 mg/m3	P/D	P/D
Pyrèthre	5 mg/m3	P/D	5 mg/m3	P/D	P/D
Butoxyde de pipéronyle	P/D	P/D	P/D	P/D	P/D
Voir Section 3 pour plus de renseignements.					
Cancérogénicité :			Aucun ingrédient n'est énuméré par IARC, ACGIH, NTP et OSHA comme étant cancérigène.		
Tératogénicité, mutagénicité et autres effets sur la reproduction :			P/D		
Sensibilisation de la peau :			P/D		
Sensibilisation des voies respiratoires :			P/D		
Matières synergiques :			P/D		

SECTION 12 - RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES	
Impact sur l'environnement :	P/D
Caractéristiques environnementales importantes :	P/D
Toxicité pour les organismes aquatiques :	P/D

SECTION 13 - ÉLIMINATION DES DÉCHETS
Conditions d'entreposage et de manutention :
Entreposer les matières pour élimination tel qu'indiqué à la section Manutention et entreposage (Section 7).
Méthodes d'élimination :
Passer en revue les exigences fédérales, provinciales et locales avant l'élimination. L'élimination par incinération contrôlée ou par enfouissement peut être acceptable.

SECTION 14 - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT	
Renseignements sur le transport de marchandises dangereuses (TMD) :	
Classification TMD:	N/A
Cas spécial:	

SECTION 15 - RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION
Au Canada
Renseignements SIMDUT:
Le produit est réglementé selon la Loi sur les produits antiparasitaires et il est exempté du Règlement sur les Produits Contrôlés (RPC) au Canada.
Système d'identification de matières dangereuses :
SANTÉ: 1 INFLAMMABILITÉ: 1 RÉACTIVITÉ: 0 PROTECTION PERSONNELLE: Section 8. INDICES DE RISQUES: 0 Minimal 1 Léger 2 Modéré 3 Sérieux 4 Grave
National Fire Protection Association (NFPA):
SANTÉ: 1 INFLAMMABILITÉ: 2 RÉACTIVITÉ: 0 PROTECTION PERSONNELLE: Section 8. INDICES DE RISQUES: 0 Minimal 1 Léger 2 Modéré 3 Sérieux 4 Grave

SECTION 16 - AUTRES RENSEIGNEMENTS	
Préparée par:	Trevor Grant
Numéro de téléphone:	519-822-5333
Références:	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Les informations fournies par le fournisseur et/ou le fabricant. 2. Les documents fournis par le Répertoire toxicologique de la CSST. 3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, CHEMpendium/RTECS, 2009. 	
Abréviations:	
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
C	Ceiling (plafond)
CAS	Chemical Abstract Service
CFR	Code of Federal Regulations (Transport aux États-Unis)
DOT	Department of Transport (É. U.)
DSL	Domestic Substance List
IARC	International Agency for Research on Cancer
CL	Concentration létale
DL	Dose létale
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
PEL	Permissible Exposure Limit
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL	Short-term Exposure Limit
TLV	Threshold Limit Value
TSCA	Toxic Substances Control Act
TWA	Time Weighted Average
USEPA	United States Environmental Protection Agency